
Extrait de l'adresse des administrateurs de l'Égalité-sur-Marne qui font part de l'emploi des ornements de l'église pour faire des outils militaires, lors de la séance du 24 brumaire an II (14 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Extrait de l'adresse des administrateurs de l'Égalité-sur-Marne qui font part de l'emploi des ornements de l'église pour faire des outils militaires, lors de la séance du 24 brumaire an II (14 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 173;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40391_t1_0173_0000_5;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Françoise-Clément Lapujade, son épouse, au Président de la Convention nationale, salut.

« De Coulommiers, district de Rosoy, département de Seine-et-Marne, le 8 de brumaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« L'énergie et le patriotisme que les citoyens Maure et Dubouché ont montrés dans cette ville sont passés dans tous les cœurs. Le citoyen Jacques-Louis Leroi, après avoir payé exactement toutes les impositions, et, au terme de la loi, remis au greffe de la municipalité la croix de Saint-Louis et le brevet qu'il avait obtenus de l'ancien régime, quoique chargé de famille et ne jouissant que d'une médiocre fortune, dépose sur l'autel de la patrie, pour en jouir par la nation jusqu'au jour de la publication de la paix, la récompense nationale de 1,333 livres qui lui a été accordée le 1^{er} avril 1791 en vertu des décrets de l'Assemblée constituante, en considération de vingt-huit années de services, dont les arrérages lui sont dus depuis le 1^{er} janvier 1793.

« Et Marie-Louise-Françoise-Clément Lapujade dépose parcellément sur l'autel de la patrie une pension de 88 liv. 15 s. dont elle jouit depuis l'année 1768, à elle accordée en considération des services de son feu père, dont il lui est dû deux années d'arrérages.

« C'est plus par des actions que par des paroles que de vrais et francs républicains s'efforcent de venir au secours de la nation.

« Les républicains,

« J.-L. LEROI, dit DESBORDES; M.-L.-F. CLÉMENT LAPUJADE-LEROI. »

Le district d'Égalité-sur-Marne (Château-Thierry), écrit en date du 20 brumaire, qu'il vient de transformer l'église principale de cette commune en un magasin militaire. On en a extrait tous les métaux. Les cuivres serviront à fabriquer des canons, avec le métal des cloches qui ont été brisées; l'argenterie qui compose 129 marcs sera envoyée à la Monnaie. Il en sera usé de même dans les autres communes : peu importe ce que diront les prêtres.

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (1).

Suit un extrait de la lettre des administrateurs d'Égalité-sur-Marne, d'après le Bulletin de la Convention (2).

« Nous venons de transformer l'église principale de cette commune en un magasin militaire, écrivent les administrateurs du district d'Égalité-sur-Marne. Les cuivres qu'on a extraits serviront à fabriquer des canons avec le métal des cloches que nous avons fait briser. Nous demandons l'établissement d'une fonderie. L'argenterie, qui compose 129 marcs, sera envoyée aujourd'hui à la Monnaie; il n'en reste plus un

grain. Les vases, les autres ustensiles, les chasses, tout va être converti en lingots. Il en sera de même dans les autres communes. Peu importe ce que diront les prêtres, il n'y en aura bientôt plus. »

Mention honorable.

Suit d'autre part une lettre du citoyen Lemaître, non mentionnée au procès-verbal de la séance du 24 brumaire, mais dont un extrait est inséré dans le Bulletin de la Convention de cette séance (1).

Aux citoyens députés du département de l'Aisne à la Convention nationale.

« Égalité-sur-Marne, ce 21 brumaire an II de la République française.

« Ce que tu désires, mon ami, a été fait, l'église dite de Saint-Crépin est fermée pour servir de magasin militaire, tous les métaux en sont retirés : cent vingt-neuf marcs d'argenterie (2) vont être portés à la Monnaie; il n'y a plus qu'un petit coin à l'Hôtel-Dieu. Baiot s'y retranche. Plusieurs curés se déprêtrisent. Henriot qui l'était de Brasles a brûlé tous ses papiers dits sacerdotaux et se marie. Les habitants de Brasles ont fait fermer l'église de leur commune. Les arrestations des malveillants, des aristocrates ont donné un grand mouvement à la Révolution; l'esprit public se met à la hauteur des circonstances. Tous les patriotes veulent vivre libres ou mourir.

« J'ai remis à la Société populaire qui t'aime et t'estime la copie du décret qui a changé le nom de Château-Thierry.

« Je t'embrasse bien fraternellement.

« N.-J. LEMAITRE.

« Foole a été suspendu de ses fonctions par un arrêté des représentants du peuple. »

Les Sans-Culottes de Bayonne dénoncent à la France entière Sanadon, Meillan, Pémartin, Conte, Casenave et Neveu, députés des Basses-Pyrénées, comme indignes de leur confiance, et comme la cause des malheurs qui désolent la République, en ayant voté l'appel au peuple, et demandé le sursis à la mort du tyran : ils demandent que ceux qui leur ressemblent soient chassés et foudroyés, comme eux, par la sainte Montagne. « Frappez, disent-ils, et nous bénirons vos coups. »

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (3).

Suit la dénonciation des sans-culottes de Bayonne (4).

Les sans-culottes de Bayonne, à la Convention nationale.

« Des bords de la Moselle aux monts affreux de la Tarentaise le tocsin de la vengeance

(1) Archives nationales, carton C 281, dossier 773.

(2) Plus 25 marcs 3 onces d'argenterie adressés au citoyen Dupin, député, qui les a déposés à la Convention nationale. (Note du citoyen N.-J. Lemaître.)

(3) Procès-verbaux de la Convention, t. 25, p. 209.

(4) Archives nationales, carton C 281, dossier 773.

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 25, p. 209.

(2) Bulletin de la Convention du 4^e jour de la 3^e décade du 2^e mois de l'an II (jeudi 14 novembre 1793).